

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

N° 500-06-001010-194

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE **COUR SUPÉRIEURE**

par défaut ex parte contesté enquête au mérite

MICHAEL ROYER
ALA'A ABOU-KHADRA

DEMANDE

c.
CAPITAL ONE BANK (CANADA BRANCH)
CAPITAL ONE FINANCIAL CORPORATION
CAPITALE ONE BANK (USA) NATIONAL ASSOCIATION
AMAZON.COM.CA INC.
AMAZON.COM INC.
AMAZON WEB SERVICES CANADA INC.
AMAZON WEB SERVICES INC.
AMAZON TECHNOLOGIES INC.

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

Division civile Salle n° 3.37 Le 17 mai 2021

DÉBUT : 9 h 31
FIN : 9 h 48

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s.** **(JT 1706)**

DEMANDE
 PRÉSENTE ABSENTE

M^e Jeff Orenstein
M^e Andrea Grass
Consumer Law Group inc.
jorenstein@clg.org
agrass@clg.org

DÉFENSE (Capital one)
 PRÉSENTE ABSENTE

M^e Noah Boudreau
M^e Mirna Kaddis
Fasken Martineau DuMoulin
nboudreau@fasken.com
mkaddis@fasken.com

DÉFENSE (Amazon)
 PRÉSENTE ABSENTE

M^e Paule Hamelin
M^e Emily Bolduc
Gowling WLG (Canada)
paule.hamelin@gowlingwlg.com
emily.bolduc@gowlingwlg.com

NATURE DE LA CAUSE Gestion

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Camille St-Onge, TS1323

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

9 h 31

Appel de la cause et identification des avocats.

Le 17 mai 2021

Salle 3.37

- 9 h 32 Le Tribunal s'adresse aux avocats relativement à l'échéancier.
- 9 h 33 Me Boudreau propose de fixer une date pour la production d'une déclaration sous serment remplaçant celle de monsieur Sevren Williams, celui-ci n'étant plus à l'emploi de Capital One.
- 9 h 34 Le Tribunal est d'avis qu'une autre personne peut répondre à l'interrogatoire écrit des demandeurs sans qu'une nouvelle déclaration sous serment soit produite.
- 9 h 35 Me Orenstein est également d'avis qu'il n'est pas nécessaire qu'une nouvelle déclaration sous serment soit produite.
- Échéancier :**
- 9 37 Au plus tard le 30 juin 2021, le groupe Capital One répondra aux questions des demandeurs autorisées par le Tribunal dans son jugement du 4 mai 2021.
- Au plus tard le 3 septembre 2021, les demandeurs communiqueront numériquement leur plan d'argumentation avec références aux autorités.
- Au plus tard le 22 septembre 2021, les défendeurs communiqueront numériquement leur plan d'argumentation avec références aux autorités.
- 9 h 44 Le Tribunal indique aux avocats que leur plan d'argumentation ne devrait pas dépasser 10 à 15 pages, dans la mesure du possible.
- Les avocats devront communiquer au soussigné, directement à son bureau, leur cahier d'autorités en version papier au plus tard le 1^{er} octobre 2021.
- 9 h 47 Une conférence téléphonique sera fixée quelques jours avant la demande d'autorisation, la date demeurant à être confirmée lorsque le soussigné connaîtra ses assignations.

Le 17 mai 2021

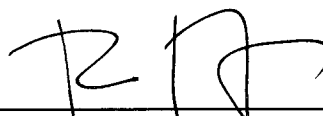
Salle 3.37

GESTION

LE TRIBUNAL :

FIXE aux 4 et 5 octobre 2021 à 9 h 30 la présentation de la demande d'autorisation d'exercer une action collective, en mode virtuel uniquement, le tout, comme indiqué dans la lettre du 23 avril 2021. Les coordonnées de la salle d'audience virtuelle Teams étant les suivantes :

- Par ordinateur / appareil mobile : <https://url.justice.gouv.qc.ca/P4yJA>
- Par vidéoconférence : teams@teams.justice.gouv.qc.ca
ID de vidéoconférence : 112 745 862 7
- Par téléphone (audio seulement) : 1 (833) 450-1741 494009219#



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

9 h 48

Fin de l'audience.



Camille St-Onge, greffière-audicière